Autopreneur avec la carte de sejour Salarié

Par Alexandre

Je suis un salarié dans une entreprise privée, je suis d'origine russe ayant un titre de

séjour mentionné "salarié" renouvelable chaque an. Mon activité à plein temps c'est le

travail dans une entreprise privée en contrat CDI. Je souhaite démarrer l'activité autoentrepreneur (service de traduction) comme activité secondaire. Est-ce que avec un titre

de séjour "salarié" je pourrai à la fois continuer à travailler dans mon entreprise comme salarié et

exercer l'activité auto-entrepreneur comme l'activité secondaire?